

HEDIOS

RENDEMENT 5

Cet instrument financier, comme les placements directs en actions, n'est garanti en capital ni en cours de vie ni à l'échéance.

SOUSCRIPTION AVANT LE LUNDI 6 JUIN 2011 ENVELOPPE LIMITÉE¹, EN EXCLUSIVITÉ SUR HEDIOS-VIE.COM

Durée d'investissement conseillée : 8 ans
(en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé)

PLUSIEURS OPPORTUNITÉS DE SORTIES POUR UN GAIN² POTENTIEL DE :

20 % à 2 ans

ou

40 % à 4 ans

ou

60 % à 6 ans

ou

80 % à 8 ans

SI L'EURO STOXX 50[®] S'APPRÉCIE³ RESPECTIVEMENT SUR 2, 4, 6 OU 8 ANS.

UNE PROTECTION CONDITIONNELLE DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

SI L'EURO STOXX 50[®] NE BAISSÉ³ PAS DE PLUS DE 40 % EN ANNÉE 8.

LE SOUSCRIPTEUR S'EXPOSE À UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

SI L'EURO STOXX 50[®] BAISSÉ³ DE PLUS DE 40 % EN ANNÉE 8.

SUPPORT REPRÉSENTATIF D'UNE UNITÉ DE COMPTE DES CONTRATS HEDIOS VIE & HEDIOS CAPITALISATION

Hedios Vie, contrat individuel d'assurance sur la vie, Hedios Capitalisation, contrat de capitalisation, sont des contrats souscrits auprès d'ACMN Vie, Société Anonyme d'assurance sur la vie au capital de 211.376.520 €, entreprise régie par le Code des Assurances, et présentés par Hedios Patrimoine, 7 rue de la Bourse 75002 Paris, en sa qualité de courtier d'assurances (immatriculation au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 142).

¹Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de Hedios Rendement 5 peut cesser à tout moment sans préavis, avant le lundi 6 juin 2011.

²Hors frais et/ou fiscalité applicables aux contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation, hors défaut de l'émetteur et de son garant.

³Par rapport à sa date d'évaluation initiale (arrêtée au 17 juin 2011).

FONCTIONNEMENT

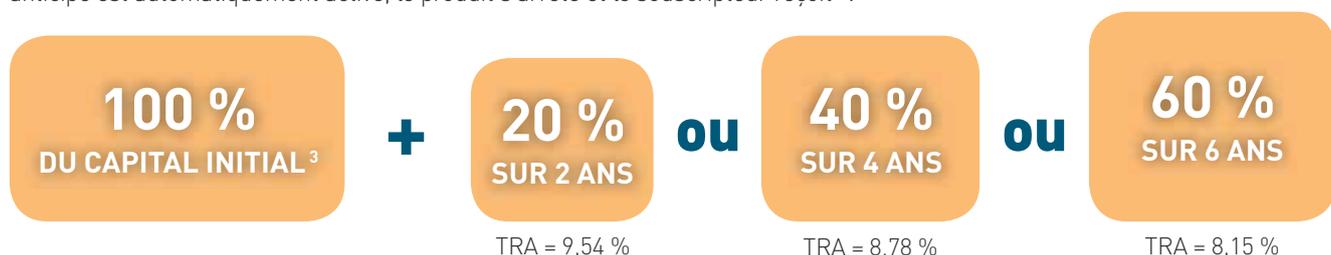
HEDIOS RENDEMENT 5 est un instrument financier d'une durée maximale de 8 ans, émis par Crédit Agricole CIB Financial Solutions, dont le garant est Crédit Agricole CIB, la banque d'investissement du groupe Crédit Agricole qui bénéficie des notations suivantes : Moody's Aa3, S&P AA-, Fitch AA-.

OBJECTIFS

- ➔ Bénéficier d'un gain¹ de 10 % par année écoulée lorsque l'indice EURO STOXX 50[®] s'apprécie² à une date de constatation intervenant tous les 2 ans.
- ➔ Protéger son capital à l'échéance, jusqu'à 40 % de baisse² de l'indice EURO STOXX 50[®].

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

À l'issue de l'année 2, 4 ou 6, si l'indice EURO STOXX 50[®] est supérieur ou égal à son niveau initial², un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé, le produit s'arrête et le souscripteur reçoit¹ :

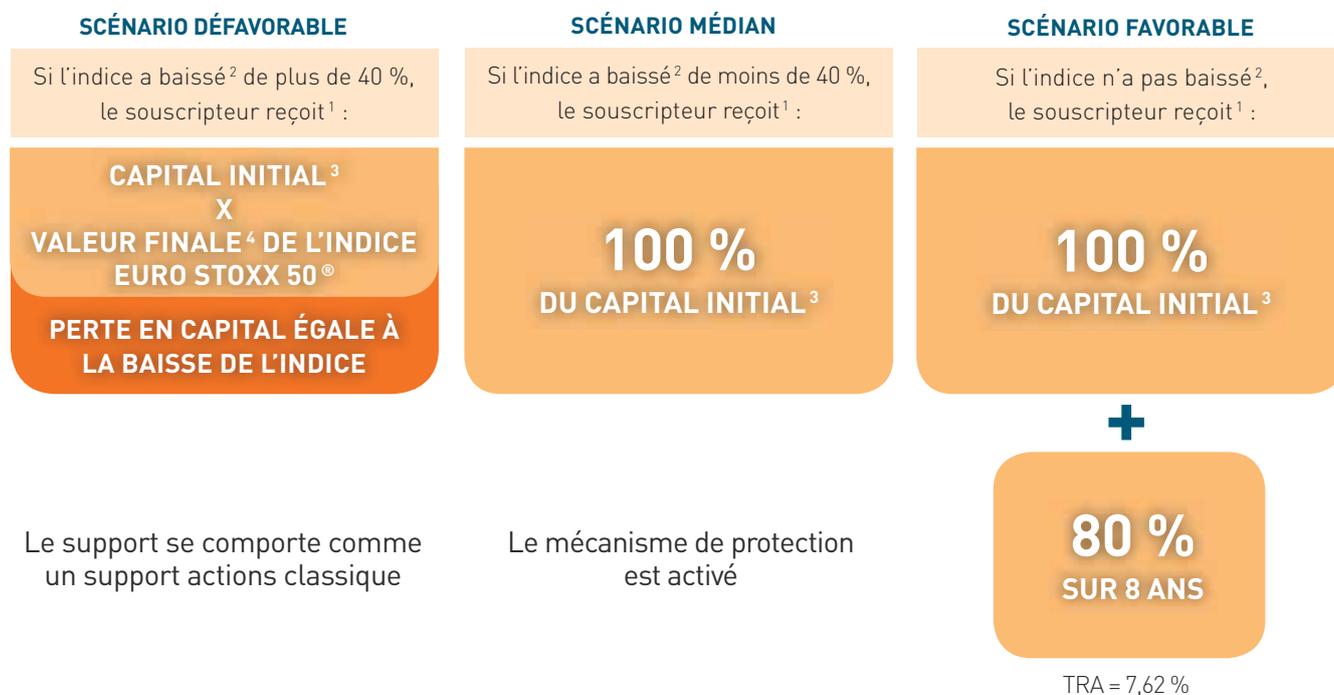


TRA = Taux de Rendement Brut Annualisé

En cas de remboursement anticipé, le montant sera versé sur le fonds Euro Internet Opportunités des contrats Hedios Vie ou Hedios Capitalisation.

REMBOURSEMENT FINAL

À l'issue de l'année 8, le 17 juin 2019, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé, on observe la performance² de l'indice EURO STOXX 50[®] et le montant de remboursement de Hedios Rendement 5 est retenu suivant 3 scénarios :



Le montant du remboursement final de Hedios Rendement 5 est versé sur le fonds Euro Internet Opportunités des contrats Hedios Vie ou Hedios Capitalisation.

L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné. Le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice.

¹ Hors frais et/ou fiscalité applicables aux contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation, hors défaut de l'émetteur et de son garant.

² Depuis la date de constatation initiale le 17 juin 2011.

³ Pour un investissement avant le 6 juin 2011 : le capital initial désigne dans cette brochure la valeur nominale, soit 1.000 €.

⁴ Exprimée en pourcentage du cours de clôture à la date de constatation initiale.

AVANTAGES

- Un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé à l'issue des années 2, 4 ou 6 si la performance² de l'indice EURO STOXX 50[®], constatée en année 2, 4 ou 6, est positive ou nulle. Le souscripteur reçoit alors l'intégralité du capital initial et un gain de 10 % pour chaque année écoulée depuis l'origine.
- Le capital initial³ est intégralement protégé à l'échéance si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé ou si, le 17 juin 2019, l'indice EURO STOXX 50[®] a baissé de moins de 40 % depuis la date de constatation initiale le 17 juin 2011.
- Le souscripteur bénéficie d'un "effet mémoire". En cas de remboursement automatique anticipé, ou lors du remboursement final avec gain¹, le capital initial est augmenté de 10 % par année écoulée¹.
- Le garant de l'émetteur, Crédit Agricole CIB, bénéficie d'une notation de qualité (Moody's Aa3, S&P AA-, Fitch AA-)

Note : Le souscripteur peut sortir à tout moment et sans frais du support Hedios Rendement 5. En cas de sortie anticipée du support (suite à un rachat, un arbitrage ou au décès de l'assuré avant l'échéance du support), il peut cependant constater (ou les bénéficiaires désignés en cas de décès de l'assuré) un gain ou une perte en capital.

INCONVÉNIENTS

- Le souscripteur ne bénéficie d'aucune garantie en capital. Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation et si l'indice a baissé de plus de 40 % depuis la date de constatation initiale, le 17 juin 2011, le souscripteur subit à la date d'échéance une perte en capital égale à la baisse de l'indice. Celle-ci peut être totale si l'indice EURO STOXX 50[®] a un cours nul le 17 juin 2019.
- Le souscripteur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 8 ans.
- Le gain du support Hedios Rendement 5 ne peut être supérieur à 10 % pour chaque année écoulée¹. Le souscripteur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice EURO STOXX 50[®] en raison du plafonnement du gain.
- Le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice EURO STOXX 50[®]. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Le souscripteur est exposé à un éventuel défaut de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- La valeur du produit en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations (en particulier avant les dates de constatation de l'indice EURO STOXX 50[®] si le cours de l'indice est proche du cours de clôture observé à la date de constatation initiale et avant la date de constatation finale si l'indice est proche de 60 % ou de 100 % du cours de clôture observé à la date de constatation initiale).

FICHE TECHNIQUE

TYPE : Titre de créance de droit français émis dans le cadre d'un programme d'émission de titres structurés (Structured Euro Medium Term Note Program) et non garanti en capital

ÉMETTEUR : Crédit Agricole CIB Financial Solutions (émetteur français)

GARANT : Crédit Agricole CIB (Moody's Aa3, Standard & Poor's AA-, Fitch AA-)

DEVISE : Euro

SOUS-JACENT : Indice EURO STOXX 50[®] (dividendes non réinvestis, code Bloomberg : SX5E Index, Sponsor : STOXX Limited, www.stoxx.com)

COTATION : Bourse du Luxembourg

CODE ISIN : FR0011024272

VALEUR NOMINALE : 1.000 euros

MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION : 1.000 euros

DATE D'ÉMISSION : 26 avril 2011

PÉRIODE DE COMMERCIALISATION : Les ordres doivent être transmis entre le mardi 26 avril 2011 et le lundi 6 juin 2011.

PRIX D'ÉMISSION : 100 % de la valeur nominale

PRIX D'ACHAT : Du 26 avril 2011 au 6 juin 2011, la valeur de marché du titre progressera régulièrement de 99,90 % à 99,98 % selon un taux annualisé de 0,706 %.

MARCHÉ SECONDAIRE : Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché

DATE D'ÉCHÉANCE : 24 juin 2019

DATE DE CONSTATATION INITIALE : 17 juin 2011

DATE DE CONSTATATION FINALE : 17 juin 2019

DATES DE CONSTATATION

(mécanisme de remboursement anticipé) : 17 juin 2013 ; 17 juin 2015 ; 19 juin 2017

DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ :

24 juin 2013 ; 24 juin 2015 ; 26 juin 2017

CADRE DE DISTRIBUTION :

Contrat d'assurance vie et/ou contrat de capitalisation

FRAIS D'ENTRÉE : 0 %

FRAIS DE SORTIE : 0 %

AVERTISSEMENT

Ce document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de Crédit Agricole CIB ou de l'émetteur en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le présent document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.

Les éléments ci-dessus ne constituent qu'un résumé des informations contenues dans le " Prospectus " composé du Prospectus de Base en date du 27 juillet 2010 complété d'un supplément en date du 6 octobre 2010 et des Conditions Définitives (rédigés en langue française). En cas de divergence entre le présent document et le Prospectus, seul ce dernier fera foi. Le Prospectus de Base a fait l'objet d'une approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg. A la demande de l'émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (AMF) un certificat attestant que la documentation ci-dessus a été rédigée conformément à la Directive 2003/71 du 4 novembre 2003 (la Directive Prospectus). Le Prospectus est disponible sans frais auprès de Hedios Patrimoine, sur le site internet de Crédit Agricole CIB (www.ca-cib.fr/metiers/derivees-actions.htm), sauf Conditions Définitives, et sur le site Internet de la bourse de Luxembourg (www.bourse.lu).

Principaux risques du produit :

Le produit, en raison de sa nature, est caractérisé par un degré de risque élevé qui est lié, notamment :

- au cours et à la volatilité du sous-jacent : la valeur du produit en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations, en particulier avant les dates de constatation de l'indice EURO STOXX 50® si le niveau de l'indice est proche de 100 % de sa valeur initiale et avant la date de constatation finale si l'indice est proche de 60 % ou de 100 % de sa valeur initiale ;
- aux taux d'intérêt : la valeur du produit en cours de vie baisse si les taux d'intérêt augmentent, et ce, d'autant plus que l'échéance est lointaine ;
- à l'éventuel risque de liquidité du produit ;
- au risque de crédit sur l'émetteur et/ou son garant : une dégradation de la qualité de crédit perçue par le marché induit une modification des conditions de refinancement de l'émetteur et du garant et une baisse de la valeur de marché du titre ; un défaut de l'émetteur et du garant induit un risque de non remboursement ;
- à l'éventuelle survenance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le sous-jacent du produit et entraîner le cas échéant, la fin anticipée du produit (les modalités d'ajustement ou de substitution ou, le cas échéant, de fin anticipée du produit et leurs conséquences sont décrites dans le Prospectus).

La valeur du produit en cours de vie peut donc évoluer indépendamment de l'indice EURO STOXX 50®, connaître de fortes fluctuations et être inférieure au montant de l'investissement initial.

La valeur de remboursement du produit à l'échéance pourra être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les souscripteurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Crédit Agricole CIB recommande, conformément à l'article 212-28 du Règlement Général de l'AMF, de lire attentivement la rubrique " facteurs de risque " du Prospectus.

Ce document est destiné à être distribué uniquement dans le cadre d'une offre se rapportant à un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation se référant à des unités de compte (tel que visé dans le Code des Assurances français). **Dans ce cadre, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur le produit en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs au contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements, en cas de décès, d'arbitrage ou rachat avant terme.**

Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie. Les conditions de souscription à ce contrat d'assurance vie et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les Conditions Générales dudit contrat valant Note d'Information.

Avant tout investissement (indirect) dans le produit, vous devez examiner la compatibilité d'un investissement dans le produit au regard de votre propre situation financière et patrimoniale et de votre objectif d'investissement ; vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les porteurs des titres sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse représentée par des personnes visées dans le Prospectus.

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à toute personne qui souhaite investir dans ce produit de s'assurer qu'elle est autorisée à investir dans ce produit. Ce document n'est pas destiné à être distribué aux Etats-Unis et/ou à des US Persons ou dans des Etats où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux Etats Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. L'information contenue dans ce document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs.

Le distributeur et/ou l'assureur peuvent recevoir une commission. Crédit Agricole CIB est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en France.

L'EURO STOXX 50® (" l'Indice "), ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les " Concédants "), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

SCÉNARIOS DE MARCHÉ

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de Hedios Rendement 5. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs. Les montants et taux de rendement annuels sont communiqués bruts, hors frais et/ou fiscalité applicables aux contrats Hedios Vie ou Hedios Capitalisation.

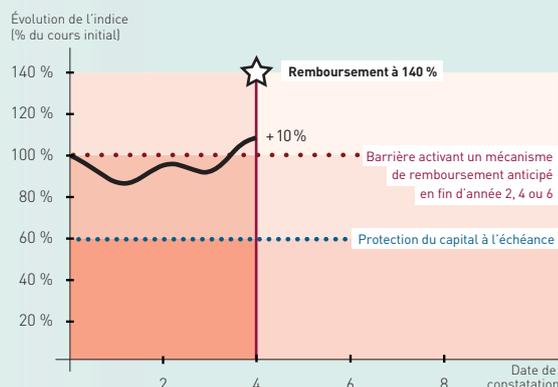
SCÉNARIO FAVORABLE : MARCHÉ HAUSSIER SUR 4 ANS

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU SUPPORT EN ANNÉE 4 AVEC UN GAIN DE 40 %

À l'issue de l'année 2, la performance depuis la date de constatation initiale est négative. Par conséquent, il n'y a pas de remboursement anticipé.

À l'issue de l'année 4, l'indice EURO STOXX 50® est égal à 110 % du cours initial. La performance de l'indice depuis la date de constatation initiale est donc positive et le mécanisme de remboursement anticipé est activé. Le souscripteur reçoit l'intégralité de son capital initial, majoré d'un gain de 10 % de la valeur nominale par année écoulée (4 fois 10 %), soit au total 140 % de son capital initial.

Le taux de rendement brut annualisé est égal à 8,78 %.



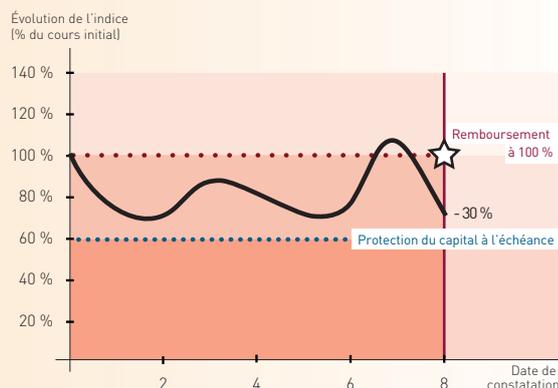
SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ MODÉRÉMENT BAISSIER SUR 8 ANS

ACTIVATION DE LA PROTECTION DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

À l'issue des années 2, 4 et 6, la performance depuis la date de constatation initiale est négative. Par conséquent, il n'y a pas de remboursement anticipé.

Le 17 juin 2019, le cours de l'indice EURO STOXX 50® est égal à 70 % de son cours initial : il a donc baissé de moins de 40 % depuis la date de constatation initiale. Le souscripteur reçoit l'intégralité de son capital initial.

Le taux de rendement brut annualisé est égal à 0 %.



SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER SUR 8 ANS

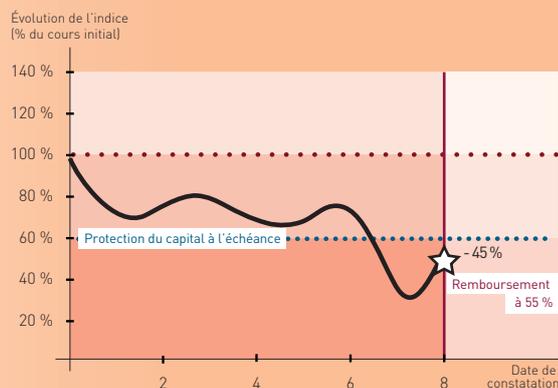
PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE LA BAISSÉ DE L'INDICE

À l'issue des années 2, 4 et 6, la performance depuis la date de constatation initiale est négative. Par conséquent, il n'y a pas de remboursement anticipé.

Le 17 juin 2019, le cours de l'indice EURO STOXX 50® est égal à 55 % de son cours initial : l'indice EURO STOXX 50® a donc baissé de plus de 40 %.

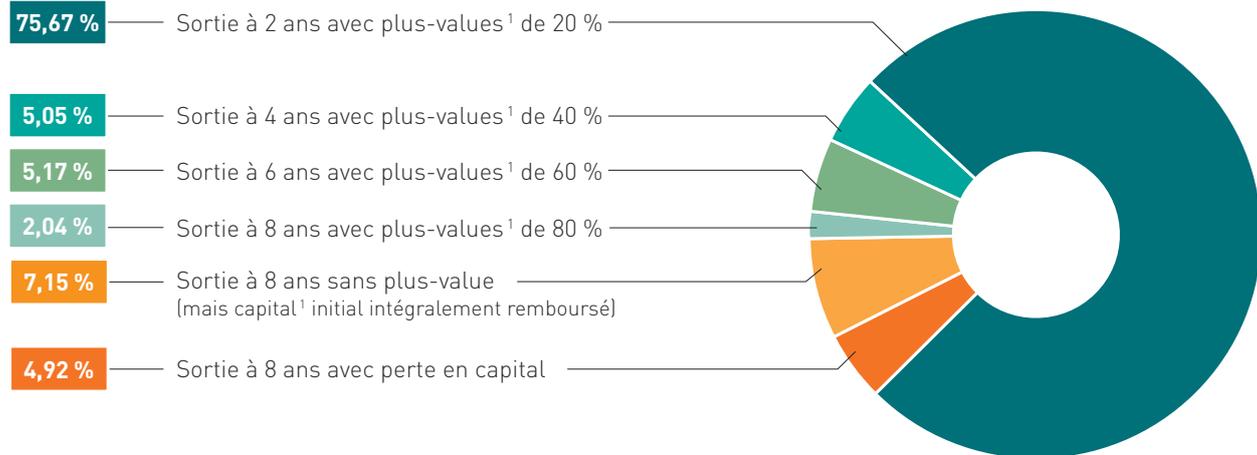
Le souscripteur reçoit 55 % de la valeur nominale. Il subit dans ce cas une perte en capital égale à la baisse de l'indice.

Le taux de rendement brut annualisé est égal à -7,20 %.



Dans le cas le plus défavorable où l'indice EURO STOXX 50® clôturerait en baisse à l'issue des années 2, 4 et 6 par rapport à la date de constatation initiale et aurait un cours nul le 17 juin 2019, la perte en capital serait totale.

SIMULATIONS HISTORIQUES



Source : Crédit Agricole CIB / Bloomberg

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eus le support s'il avait été émis dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du support lors des différentes phases de marché de ces dernières années.

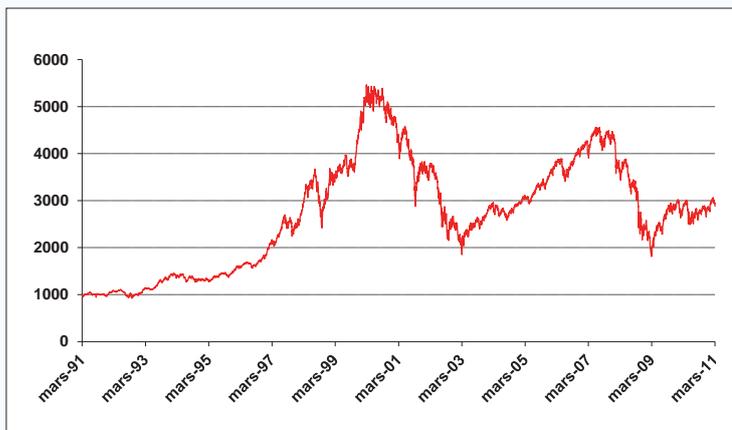
LES SIMULATIONS SE RAPPORTANT A DES PÉRIODES PASSÉES NE PRÉJUGENT EN RIEN DES RÉSULTATS FUTURS.

3.092 tests ont été réalisés sur des placements similaires à Hedios Rendement 5 (même maturité, même indice, même formule de remboursement). Les historiques de cours ont été relevés chaque jour en clôture pendant 20 ans entre le 11 mars 1991 et le 10 mars 2011.

Dans plus de 87 % des cas, le souscripteur aurait récupéré l'intégralité de son capital initial, plus un gain de 10 % par année écoulée¹.

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® depuis le 11 mars 1991

L'indice EURO STOXX 50® est composé des 50 premières sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone Euro.



Source : Bloomberg du 11/03/1991 au 11/03/2011

L'évolution historique de l'indice EURO STOXX 50® se rapporte à des périodes passées et ne préjuge en rien de son évolution future. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

¹ Hors frais et/ou fiscalité applicables aux contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation, hors défaut de l'émetteur et de son garant.

HEDIOS

7, rue de la Bourse
75002 Paris

Tél. : 01 53 45 98 00
Fax : 01 58 62 20 00

www.hedios-vie.com
contact@hedios.com